

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00299

Numéro SIREN : 529 678 617

Nom ou dénomination : 397 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2023 sous le numéro de dépôt 605

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINALCERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise 397 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 175 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

					Exercice N clos le 30/04/2022		Exercice N-1			
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012					
		Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*		028	5 734 196	030		5 734 196		21 352	
	immobilisations financières* (1)		040		042					
	Total I (5)		044	5 734 196	048		5 734 196		21 352	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				78 802	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres* (3)	072	1 142 715	074		1 142 715		8 130	
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	996	086		996		863	
	Charges constatées d'avance*		092		094					
	Total II		096	1 143 711	098		1 143 711		87 796	
	Total général (I + II)		110	6 877 908	112		6 877 908		109 149	
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 667		1 000	
	Écarts de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*				131		652 993			
	Report à nouveau				134		(34 802)		(11 950)	
	Résultat de l'exercice				136		(23 466)		(22 851)	
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142		596 390		(33 802)	
Provisions pour risques et charges				154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		284 748		27 057	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169		5 996 769		115 894	
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176		6 281 517		142 951	
Total général (I + II + III)						180		6 877 908		109 149
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		5 871 936	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		5 712 843	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2022

Désignation de l'entreprise : 397 ENERGY

 Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209	210			
	Production vendue	biens	et livraisons		215	214			
		services*	intracommunautaires		217	218			
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222			
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	0	0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	0	0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :	immobilier :		242	23 466	22 851	
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243		244			
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements*					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	0		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	23 466	22 851
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(23 466)	(22 851)	
Produits financiers (III)						280			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges financières (V)						294			
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(23 466)	(22 851)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314 23 466	
Régime intégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992							
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		350		
	Créance due au report en arrière du déficit				346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS .*						Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	352	354 23 466
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : *		34 802	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION						Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	370	372 23 466	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2022

397 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise :		397 ENERGY								Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	21 352	472	5 712 843	474		476	5 734 196		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	21 352	492	5 712 843	494		496	5 734 196		

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

397 ENERGY
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.04.2022**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@rtis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**397 ENERGY
SAS**
au capital de 1 667 euros
529 678 617 RCS Montpellier

75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice clos le 30 avril 2022



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ttis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 397 ENERGY

Exercice clos le 30 avril 2022

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **397 ENERGY** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en-cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 10 octobre 2022



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles	5 734 196		5 734 196	21 352
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 734 196		5 734 196	21 352
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				78 802
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 142 715		1 142 715	8 130
<i>Total des créances</i>	<i>1 142 715</i>		<i>1 142 715</i>	<i>8 130</i>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	996		996	863
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 143 711		1 143 711	8 993
TOTAL GENERAL	6 877 908		6 877 908	109 149

PASSIF	2022	2021
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 667	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	652 993	
Report à nouveau	(34 802)	(11 950)
Résultat de l'exercice	(23 466)	(22 851)
<i>Total situation nette</i>	<i>596 390</i>	<i>(33 802)</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	596 390	(33 802)
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	284 748	27 057
Autres dettes	5 996 769	115 894
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 281 517	142 951
TOTAL GENERAL	6 877 908	109 149

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2022	2021
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		0	0
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier	23 466	22 851
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE		
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges,	dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		23 466	22 851
RESULTAT D'EXPLOITATION		(23 466)	(22 851)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(23 466)	(22 851)

	BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL		
Réintégrations	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassodes.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Dont divers		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		23 466
Déficit		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		34 802
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		58 268

L'exercice clôturé au 30/04/2022 comprend la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Principes et conventions comptables:

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative,
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en immobilisations.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 40 743€.

L'activité de la société consiste en l'exploitation de centrales photovoltaïques. A la clôture, la construction des centrales est en cours.

Evènements significatifs de l'exercice :

Une augmentation de capital de 667 € par apport d'une prime d'émission par actions de 979 € soit au total une prime de 652 993 € souscrite par la société HORIZON PHOTOVOLTAÏQUE 32 a été constatée le 25/04/2022.

Cette augmentation de capital a pour effet de rétablir le montant de ses capitaux propres au niveau des prescriptions légales.

Les autres dettes s'élèvent à 5 996 769 € dont 5 963 854 € concernent les comptes courants des sociétés URBASOLAR et HOLDING ATLAS (prêt intragroupe tranche A + tranche B) et 32 915 € concernent les intérêts courus sur ces comptes courants.

En date du 25/10/2021, URBASOLAR a cédé pour 40 parts du capital social de la société à la HOLDING ATLAS. URBASOLAR ne possède donc dorénavant que 9% du capital social.

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de la mise en équivalence.

Un prêt intragroupe entre la HOLDING ATLAS et ses filiales, dont fait partie la société 397 ENERGY, a été signé le 27/11/2020 en présence de la CAISSE D'EPARGNE CEPAC.

Une épidémie de Covid-19 a démarré en Chine et s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent a affecté les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activités et les zones géographiques.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 ainsi que ceux de l'exercice précédent n'ont pas été impactés par l'épidémie de COVID-19, l'exploitation de la centrale a eu lieu dans des conditions normales (les activités de maintenance et de surveillance des sites ayant perduré pendant le confinement) et le niveau de production n'a pas été impacté.

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, événement dit « la crise ukrainienne ».

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation de la centrale a eu lieu dans des conditions normales et le niveau de production n'a pas été impacté.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

Evènements post clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 22/07/2022. A la date d'arrêté des comptes de la société, l'activité se poursuit dans des conditions normales et cet évènement n'impacte pas la situation financière de notre société, ni la valeur de nos actifs.

A la date d'arrêté des comptes, la poursuite du conflit n'a pas eu d'incidence significative pour la société

Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et de la crise COVID-19, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements hors bilan :

Au 30/04/2022, le contrat de prêt intragroupe s'élève à :

Tranche A : 5 681 405 €

Tranche B : 106 531 €

Ce prêt intragroupe est assorti des engagements suivants :

- Gage sans dépossession portant sur les équipements, matériels, installations composant la centrale
- Nantissement de créances portant sur les créances que l'emprunteur détient ou viendrait à détenir au titre :
 - o De tout contrat de complément de rémunération ou tout contrat d'achat
 - o De tout contrat d'agrégation
 - o De tout contrat EPC
 - o De tout contrat de maintenance
 - o De tout remboursement de TVA par le trésor public
 - o De toute police d'assurance conclue ou à conclure.
- Nantissement du solde du compte d'exploitation de la société de projet.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début 2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	21 352	5 712 843		5 734 196
Total immobilisations corporelles	21 352	5 712 843		5 734 196
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	21 352	5 712 843		5 734 196

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
<i>Total provisions réglementées</i>				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Mathis - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

DEPRECIATIONS

Dépréciations	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2021
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	1 142 715	1 142 715		8 130
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	1 142 715	1 142 715		8 130

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2021
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	284 748	284 748			27 057
Autres dettes	5 996 769	910 677	864 483	4 221 608	115 894
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	6 281 517	1 195 425	864 483	4 221 608	142 951

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL

Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 000	667		1 667	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 000	667		1 667	

**AXIOME AUDIT
Audit**

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	721
Autres honoraires	
TOTAL	721

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex

Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassociés.fr

Membre indépendant

DIFFERENCE





397 ENERGY
Société par actions simplifiée
Au capital variable de minimum 1.000 € et maximum 450.000 €
Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 678 617 RCS Montpellier
(« la Société »)

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive 'S' followed by a long horizontal stroke.

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Et le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures quinze,

Les associés de la société 397 ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président,

Monsieur Baptiste COSTES étant désignée Président de séance,

Les présents procès-verbal et feuille de présence sont signés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Le présent procès-verbal n'est valablement conclu entre chacun des associés que s'il est signé par toutes les associés présents ou représentés.

Chacun des associés conservera un exemplaire original du procès-verbal sur un support durable garantissant l'intégrité du procès-verbal.

Après que l'assemblée générale ait déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 3) Du rapport spécial du commissaire aux comptes,
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2022,*

- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de € - 23 466 que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice.....	- 23 466 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale	
- dans la limite de 10% du capital social	0 €
- Le Solde, soit la somme de	- 23 466 €
- en totalité au poste « Report à Nouveau »	

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à – 58 268 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'assemblée générale constate que du fait de l'augmentation de capital du 25 avril 2022, les capitaux propres de la société ont été rétablis au-delà du niveau minimum requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, approuve des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, entre la Société et ses associés, savoir :

- **Avenant n°1 à la Convention de Subordination** (conclue entre notamment HOLDING ATLAS, URBASOLAR, PREDURBA et 397 ENERGY, le 25 octobre 2021)

Durée : du 27/11/2020 jusqu'à la Date de Remboursement de la Dette Prioritaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service www.docusign.fr, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique fourni par le service www.docusign.fr. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

Président de séance
Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé
URBASOLAR
Représentée par
Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé
HOLDING ATLAS
Représentée par Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 32
Représentée par Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...